



GARANTIE LIMITÉE

CE QUI SUIT REMPLACE TOUTE GARANTIE , EXPLICITE, IMPLICITE OU LÉGALE, Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU TOUTE AUTRE OBLIGATION DE GARANTIE IMPLICITE DE LA PART DU FOURNISSEUR.

Le fournisseur, sauf disposition contraire ci-après, garantit les produits contre les défauts de fabrication ou l'utilisation de matériaux défectueux. Il garantit que ces produits seront conformes aux exigences et aux spécifications énoncées dans le présent accord et ses annexes pour la période indiquée ci-dessous. Cette garantie limitée s'applique aux défauts de fabrication, qu'ils soient de nature matériel ou de fabrication, à condition que le produit soit utilisé aux fins pour lesquelles il a été conçu et qu'il soit correctement installé par un personnel qualifié à cet effet. En aucun cas, que ce soit en raison de violation de garantie ou de délit civil (y compris la négligence ou la responsabilité stricte) le fournisseur sera responsable de quelque blessure, perte ou dommage direct ou indirect que ce soit.

La garantie limitée du fournisseur est de douze (12) mois, à compter de la date de livraison du produit (période de garantie).

Advenant le cas qu'un produit fourni par le fournisseur ne soit pas conforme à la Garantie Limitée du fournisseur, il est de la responsabilité de ce dernier (au choix du fournisseur) de réparer, remplacer ou créditer les produits retournés par l'acheteur pendant la période de garantie, attendu que: (i) le fournisseur soit notifié sans délai par écrit lors de la découverte par l'acheteur d'une défektivité avec une explication détaillée des lacunes alléguées, (ii) les demandes de retour soient autorisées par le département des ventes d'ITI Hydraulik (Les Industries Tournebo Inc.) et après une autorisation écrite, une date de retour soit établie; (iii) l'acheteur est responsable de l'expédition/retour du produit à/de l'usine d'ITI en respectant les mêmes critères d'emballage que lors de la réception originale, et (iv) l'inspection de ces produits ne révèle pas au fournisseur une altération, une mauvaise installation ou une réparation non autorisée. Si un produit est effectivement non-conforme, le fournisseur remboursera l'acheteur pour ledit produit. Si le fournisseur choisit de réparer ou de remplacer le produit, celui-ci devra le faire dans un délai raisonnable.

Les réclamations pour dommages ou pertes de temps relatives à des changements non approuvés par le fournisseur, à un entretien interrompu, au vandalisme ou à une mauvaise manutention durant le transport ne seront pas acceptées. À partir de la date de livraison, l'acheteur assumera toute responsabilité ainsi que les frais inhérents à toute blessure, maladie, décès, dommage ou destruction de propriété résultant de l'utilisation de l'équipement vendu par le fournisseur.

Advenant le cas où le fournisseur refuse ou ne remplit pas les obligations de la garantie, l'acheteur aura le droit d'obtenir la réparation ou le remplacement du produit et ce, au frais du fournisseur. Toutefois, l'acheteur devra envoyer au fournisseur un avis écrit de tout manquement au respect de la garantie et le fournisseur aura trente (30) jours pour remédier à la situation.

Les conseils et l'assistance technique sont fournis gracieusement par le fournisseur et sont destinés aux professionnels expérimentés ayant des connaissances dans ce domaine. Ils utiliseront les conseils à leurs propres risques. Le fournisseur n'assume aucune responsabilité pour les dommages pouvant être causés lors de l'utilisation par l'acheteur.

CECI EST LA SEULE RESPONSABILITÉ DU FOURNISSEUR ET L'UNIQUE RECOURS DE L'ACHETEUR POUR TOUT DEMANDE, SOIT DE MANIÈRE DÉLICTUELLE OU CONTRACTUELLE ET, EN AUCUN CAS, LE FOURNISSEUR NE SERA TENU RESPONSABLE POUR LES DOMMAGES SPÉCIAUX, COLLATÉRAUX, ACCIDENTELS OU CORRÉLATIFS.